



Inédit sur le marché de l'aménagement extérieur : MOSO® Bamboo X-treme®, la première lame de terrasse sous avis technique

Terrasse MOSO® Bamboo X-treme® installée comme protection d'étanchéité ©Quentin Ducos

Spécialiste des aménagements en bambou pour l'intérieur et l'extérieur, MOSO® développe des solutions durables et esthétiques adaptées aux particuliers et aux professionnels. Le 19 septembre 2024, l'entreprise, qui s'est imposée comme une référence mondiale du matériau bambou en misant sur la qualité de ses produits, l'innovation et la durabilité, a obtenu la validation de sa demande d'Avis Technique pour ses lames de terrasse MOSO® Bamboo X-treme®. En émettant un avis favorable à la demande formulée par l'entreprise, le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) leur permet ainsi de commercialiser la première lame de terrasse sous Avis Technique du marché.



MOSO® confirme la fiabilité de son procédé Bamboo X-treme® sur étanchéité

L'obtention d'un Avis Technique (ATec) sur les lames de terrasse MOSO® Bamboo X-treme®, vient attester de la robustesse, de la qualité et de la durabilité du matériau. La gamme Bamboo X-treme® a déjà fait ses preuves avec 6,5 millions de m² installés dans les jardins et sur les terrasses à travers le monde (Europe, Etats-Unis, Afrique du Sud, Chine...) démontrant ainsi sa résistance à des conditions climatiques extrêmement difficiles.

Les lames de terrasse en bambou MOSO® Bamboo X-treme® sont fabriquées à partir de lamelles de bambou thermo-traitées et densifiées sous presse. Bamboo X-treme® est adapté pour les applications extérieures, en particulier pour les terrasses. Dotée d'une excellente stabilité, d'une très forte densité et d'une très bonne durabilité, le matériau permet d'avoir une terrasse en bambou d'une grande longévité avec l'aspect naturel du bambou.

Cette gamme a été initiée en **2006** par le département Recherche et Développement de MOSO® avec l'idée d'associer deux technologies, auparavant utilisées séparément dans la fabrication de revêtement de sol d'intérieur : la densification des lamelles bambou et le thermo-traitement des lamelles.

Créée en 1997 en Hollande, la société Moso International s'est rapidement dotée d'un pôle R&D pour concevoir et fabriquer des produits transformés en bambou de plus en plus élaborés : sols Moso Bamboo Density®, placages, panneaux, carrelés etc...



Esplanade Grande Arche de la Défense ©Philéas Fotos

Ces recherches découlent sur la création en **2010**, d'un procédé de thermo-densification composé de plus de 10 étapes de transformation, appelé Thermo-Density®, qui confère au Bamboo X-treme® la classe de durabilité la plus élevée selon la EN350 et une classe d'emploi classe 4 selon la EN 335. Ce procédé permet également à MOSO® d'offrir 25 ans de garantie sur le Bamboo X-treme®.

Depuis sa commercialisation en **2010**, plus d'1 million de m² de lames de terrasse Bamboo X-treme® ont été installées en France sur tous types de chantiers : résidentiel, bureaux, chantier publics, sur dalle béton ou sur support étanché.

En **2012**, Bamboo X-treme® est posé pour la première fois en France sur un projet de grande envergure : plus de 1000 m² sur le toit-terrasse de la Fondation Imagine à Paris.

*« Cet ATec est le fruit d'un long travail engagé par Moso International, il vient récompenser nos efforts R&D pour développer une formulation unique et maîtriser avec constance un process industriel composé de nombreuses étapes. Cette validation n'aurait pas été possible sans faire la démonstration de la performance de nos lames dans le temps, c'est pourquoi nous tenons à remercier tous nos partenaires architectes, distributeurs et installateurs pour les nombreuses réalisations publiques et privées installées avec succès depuis 2012 jusqu'à aujourd'hui », déclare **Jean-Pascal Costa**, Directeur commercial France chez MOSO®*



ATec : un long processus qui atteste de la qualité et de la fiabilité des solutions MOSO®

Délivré par le CSTB, l'avis technique découle d'une démarche volontaire d'une entreprise. Non obligatoire, il permet néanmoins d'adresser de nouvelles typologies de marchés et s'avère indispensable quand il s'agit de marchés très réglementés. L'avis technique étant reconnu par l'ensemble des acteurs du marché, il agit comme un indice de confiance sur les innovations entrantes.

La pose de platelage sur les toitures-terrasses et balcons étanchés est strictement réglementée depuis 2017 par les « Règles Professionnelles pour la conception et la réalisation des toitures-terrasses et balcons étanchés avec protection par platelage en bois ». Cette réglementation ne valide que des essences de bois naturelles, elle exclut tous les platelages de type bois modifiés, bois plastique composites (WPC) mais aussi les divers produits à base de bambou.

La parution de ces règles était intervenue à la suite de nombreux dommages dûs aux contraintes importantes de la pose sur étanchéité. En effet, celle-ci suppose en général la présence d'acrotères et donc une faible ventilation latérale, à cela s'ajoute le fait que de l'eau puisse stagner sous les lames.



Hôpital Necker, fondation Imagine, ©MOSO® Bambou

Fort de son expérience et de retours de chantier positifs après plus de 10 ans d'installation, MOSO® réalise en **2022** une enquête Technique Nouvelle (ETN) pour sa solution MOSO® Bamboo X-treme®, rédigée et validée par la Direction Technique d'un bureau de contrôle habilité qui évalue le procédé et émet un avis favorable à la pose de platelage Bamboo X-treme® sur les balcons et toitures-terrasses étanchés. Cette enquête est suivie de la rédaction d'un Avis Technique en **2023** qui s'est déroulé en plusieurs étapes :

- La visite de projets en France pouvant dépasser 10 ans d'installation – le comportement des lames est méticuleusement inspecté sur des projets permettant un recul suffisant pour évaluer Bamboo X-treme® dans le temps

- La rédaction d'un dossier technique regroupant tous les tests et essais requis pour établir les caractéristiques et performances du Bamboo X-treme®

- L'examen minutieux du processus de fabrication en usine, des procédures de contrôle et de la constance de la qualité de la production.

Cet Atec est validé et publié par le CSTB en **septembre 2024**.

Bamboo X-treme® est ainsi la deuxième gamme MOSO®, à bénéficier d'un Avis Technique, c'est déjà le cas de la solution Bamboo UltraDensity® dédiée à un fort trafic piéton depuis 2019 et renouvelé en 2024. Il est essentiel pour l'entreprise de disposer d'un avis technique pour s'adresser à la prescription de certains marchés. Ce nouvel Avis Technique pour la terrasse s'inscrit dans la volonté de Moso International de démontrer la pérennité de ses solutions à base de bambou et d'en normaliser l'utilisation en conformité avec les exigences réglementaires françaises.

"Il était important pour Moso® de permettre aux acteurs du bâtiment de se fier à un produit conforme aux réglementations et d'apporter toutes les garanties nécessaires à leurs clients. Grâce à cet Atec, nos clients pourront à la fois obtenir la validation des bureaux de contrôle mais il garantira également à nos clients étancheurs et installateurs de bénéficier d'une réelle couverture de leurs assurances. L'enjeu est donc majeur afin de continuer à proposer cette solution, qui présente de multiples avantages, aussi bien techniques, esthétiques et écologiques, sur des projets d'envergure." explique **Quentin Ducos**, Responsable Prescription chez MOSO®.



À propos de MOSO International BV

Avec plus de 25 ans d'expérience, MOSO International B.V. est le pionnier des solutions innovantes à base de bambou pour des usages en intérieur comme en extérieur. MOSO propose des solutions pour les particuliers, professionnels de l'hôtellerie et de la restauration ainsi que pour les infrastructures et aménagements sur l'espace public. Basé aux Pays-Bas, MOSO International B.V. possède des bureaux en Espagne, en Italie, en Afrique du Sud, en Chine, aux États-Unis et rassemble 90 collaborateurs présents dans le monde entier.

